

REFERENDUM CONSTITUTIONNEL

LE VERDICT DES URNES

Le Bénin vient de franchir un pas important 80 % au moins. Dans sa marche vers une démocratie séculaire. Les résultats escomptés n'ont pas déçu. En effet le taux de participation est de 63,5%. Les chiffres ci-dessous nous donnent une physionomie globale des résultats enregistrés hier.

adopté tel qu'il a été proposé. Chacun des partis officiellement autorisés mesurent d'ores et déjà sa force de frappe. Certains chefs de partis se sont déjà inclinés devant la vérité des urnes. Nous louons leur sagesse, même si certains doutent de la sincérité des scrutins, et de l'honnê-

leté des organisateurs. Aussi faudrait-il qu'ils en apportent les preuves. Qui cherchera à remettre en cause le verdict du peuple ? Une fois la constitution adoptée et promulguée tous les citoyens se doivent de s'unir (dans la diversité des opinions bien sûr) et

(Lire la suite en page 8)

Résultats provisoires du référendum du 2 Décembre 1990

Les résultats provisoires du référendum constitutionnel sont tombés dans la soirée d'hier. Il ressort des chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur que le bulletin blanc l'a emporté à 73,3% et le taux de participation est de 63,5%. Les chiffres ci-dessous nous donnent une physionomie globale des résultats enregistrés hier.

Sur une population de 4.406.745 habitants, 2.042.119 se sont inscrits sur les listes électorales. 1.297.744 ont pu voter dans 4.361 bureaux de vote ouverts sur toute l'étendue du territoire national. A cela, devront s'ajouter les chiffres des communautés béninoises à l'étranger. Seuls deux pays ont communiqué jusqu'à hier soir leurs résultats : il s'agit de la Libye et du Nigeria.

En attendant le vote des Béninois à l'étranger voici les résultats au plan national.

**ATACORA :**  
76.465 bulletins blancs (48,7 %) ; 45.913 bulletins verts (29,9 %) ; 33.592 bulletins rouges (21,4 %) ; 4.551 bulletins nuls (2,8 %) ; abstention : 82.011 (33,7 %).

Taux de participations 66,30%.

**ATLANTIQUE :**  
288.667 bulletins blancs (82,8 %) ; 47.618 bulletins verts (13,7 %) ; 12.477 bulletins rouges (3,6 %) ; 4.551 bulletins nuls (2,8 %) ; abstention : 156.689 (30,4 %) ; Taux de participation : 69,6%.

**BORGOU :**  
71.237 bulletins blancs (43,2 %) ; 78.434 bulletins verts (47,6 %) ; 15.054 bulletins rouges

(9,1 %) ; 4.690 bulletins nuls (2,8 %) ; 110.674 abstentions (39,5%) . Taux de participation : 60,5%.

**MONO :**  
132.427 bulletins blancs (84%) ; 17.063 bulletins verts (10,8 %) ; 8.220 bulletins rouges (5,2%) ; 5.763 bulletins nuls (3,5%) ; abstention : 106.742 (39,5%) . Taux de participation 60,5%.

**OUEME :**  
171.768 bulletins blancs (77,4%) ; 43.974 bulletins verts (19,8%) ; 6.224 bulletins rouges (2,8%) ; 6.099 bulletins nuls (2,7%) ; abstention : 166.120 (42,1%) . Taux de participation : 55,9%.

**ZOU :**  
181.692 bulletins blancs (87,3%) ; 16.194 bulletins verts (7,8%) ; 10.150 bulletins rouges (4,9%) ; 9.238 bulletins nuls (4,3%) ; abstention : 122.133 (36,%) . Taux de participation : 64 %.

**AU PLAN NATIONAL :**  
922.256 inscrits ont voté le bulletin blanc soit 73,3%.  
250.196 inscrits ont voté le bulletin vert soit 19,9%.  
85.717 inscrits ont voté le bulletin rouge soit 6,8 %.  
39.559 inscrits ont voté nul soit 03,%.  
On a enregistré 744.375 abstentions soit 36,5%.

Le taux de participation est de 63,5%. Il est intéressant de retenir que le total des bulletins blancs et verts a donné 1.172.452 soit un taux de 93,2%.

Quant au total des suffrages exprimés on a enregistré : 1.258.169 soit 97%.

Le département de l'Atlantique vient en tête du taux de participation : (69,6 %) suivi respectivement de l'Atacora, du Zou, du Borgou et Mono et enfin de l'Ouémé. C'est l'Ouémé qui a le plus fort taux d'abstention (42,1%) et l'Atacora a enregistré le plus fort taux de bulletins rouges (21,4%).

Développement rural

Améliorer la production agricole par la recherche développement

Malgré les nombreux efforts consentis pour développer l'agriculture force est de constater que les performances enregistrées restent encore faibles. Parmi les causes principales il convient de citer le fait que la recherche agronomique n'a pas toujours répondu de manière satisfaisante aux préoccupations des paysans. C'est pour parer à cette lacune que les chercheurs sont réunis depuis hier à l'INFOSEC en séminaire sur la recherche-développement. Organisé par l'Institut International d'Agriculture Tropicale, l'Institut Royal des Tropiques (IITA) et le ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative, ce séminaire qui durera cinq jours regroupe près de deux cents participants venus des 2 pays suivants : Burkina Faso, Cameroun, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, France, Pays-Bas.

Dans l'allocation qu'il a prononcée à cette occasion, le directeur de la recherche agronomique, M. Emile Assan Bidosessi a rappelé que la première réunion sur la recherche-développement s'est tenue du 9 au 11 février 1981 sous l'égide de la direction de la recherche agronomique. Le constat qui était fait à cette époque était que les résultats des recherches agronomiques arrivaient faiblement en milieu paysan. L'objectif de ce premier séminaire, devait-il préciser, était la recherche de l'efficacité dans le transfert des résultats de la recherche agronomique en milieu réel. Après avoir rappelé les recommandations de la première réunion sur la recherche-développement et celles du premier séminaire sur l'étude des systèmes de production en agriculture, M. Emile Assan Bidosessi a présenté la situation de la liaison recherche-développement au Bénin. De 1983 à ce jour, a-t-il fait observer, quatre projets de recherche-développement ont été installés dans les départements du Zou, du Borgou, du Mono et de l'Atlantique.

L'importance de la recherche-développement, a expliqué M. Assan Bidosessi, a amené la direction de la recherche agronomique à créer une cellule de coordination nationale de la recherche-développement qui, grâce à un travail remarquable, a essayé de mettre en liaison les différents partenaires de cette approche de recherche à savoir les chercheurs, les développeurs, les formateurs et les paysans. Une liaison importante qui n'a pas été négligée et qui se renforce de

manière continue est la recherche-développement et la formation qui couvre tous les niveaux et constitue un moyen sûr de transfert de technologies. Le directeur de la recherche agronomique a par ailleurs souligné qu'à l'étape actuelle, la démarche recherche-développement dans le secteur agricole est en cours de construction. Elle a déjà produit de nombreux résultats qui sont utilisés tant au niveau de la recherche, du développement, de la formation que des paysans. Elle devra consolider ses bases en vue de permettre sa généralisation.

Dans son discours d'ouverture le représentant du ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, M. Salé Imorou a rappelé que l'agriculture est la base de l'économie béninoise. Plus de 80 % des populations de notre pays, a-t-il dit, sont des paysans qui vivent des maigres revenus que leur procurent de petites exploitations agricoles.

Le conseiller technique à l'agriculture du ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative a souligné que l'état béninois conscient de l'importance de l'agriculture y a consenti d'importants investissements. Cependant, a-t-il fait remarquer, les progrès réalisés dans ce domaine sont encore très lents, et même souvent en-dehors des espérances. Citant les principales causes M. Salé Imorou a dit que la recherche agronomique, n'a pas toujours répondu de manière satisfaisante aux préoccupations des paysans. Pourtant, a-t-il souligné, de nombreuses innovations performantes existent dans les stations de recherche. Si les paysans n'ont jamais réellement adopté les technologies améliorées que la recherche propose c'est certainement parce que les innovations conseillées ne sont pas adaptées à leurs systèmes de production, ou alors parce que le processus de transfert utilisé est inefficace. Il fallait, a suggéré le représentant du ministre, revoir de fond en comble l'orientation des programmes de recherche et l'approche méthodologique de transfert des acquis de recherche, en tenant grandement compte des réalités socio-économiques, culturelles et environnementales du paysan. La solution pour y parvenir, a-t-il dit, réside dans la démarche recherche - développement.

(Lire la suite en page 8)

# Travaux du Conseil des Ministres

Le conseil des ministres s'est réuni hier à Cotonou. Au début de la séance, le chef de l'Etat a fait observer la minute de silence à la mémoire des feus :

— Léon Bokpè, ancien secrétaire général du Gouvernement et ancien directeur administratif du Fonds de Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest décédé le 2 décembre 1990 à Cotonou et

— Jean-Baptiste André, chef de M. Antoine André, ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération décédé le 3 décembre 1990 à Cotonou.

Des délégations ont été envoyées sur pied pour présenter aux familles éplorées les condoléances de l'Etat et prendre part aux obsèques.

Au cours de la séance, le conseil des ministres a adopté trois (3) projets de décrets :

— le premier, portant l'expression de la Taxe spécifique sur les produits de composition n° 18-01 du tarif des douanes, et transit en République du Bénin,

— le deuxième, portant la transmission au Haut Conseil de la République, du projet de Loi régissant l'exercice du droit de grève

— le troisième, transmettant au Haut Conseil de la République, le projet de Loi portant Code de l'Industrie Cinématographique en République du Bénin.

Au cours de la même séance, le Conseil a examiné et approuvé plusieurs dossiers notamment :

— un compte rendu du ministre de la Justice et de la Législation au sujet de la réunion des ministres de la Justice des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest tenue du 29 au 31 août 1990 à Lagos et

— un compte rendu du ministre de l'Information et des Communications relatif à la 8e réunion conjointe de la Commission des Communautés des Transports et de l'Energie de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du projet Panafricain des Télécommunications tenue à Lagos au Nigeria du 9 au 12 octobre 1990.

Le Conseil des ministres a autorisé au cours de cette réunion :

— la participation de la République du Bénin à la réunion d'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'Action de Lagos qui se tiendra du 6 au 8 décembre 1990 à Lagos, en République Fédérale du Nigeria.

— et la participation de notre pays, au séminaire sur les politiques et stratégies de l'enseignement technique et la formation professionnelle qui se tiendra du 10 au 14 décembre 1990 à Lomé, au Togo.

Le Conseil a, par ailleurs autorisé :

— l'organisation à Cotonou, du 10 au 12 décembre 1990 de la réunion annuelle des directeurs généraux des Loteries nationales du Conseil de l'Entente,

— la tenue à Cotonou, le 14 décembre 1990 du Conseil des ministres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine et l'inauguration officielle du nouvel immeuble de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et

— le séjour à Cotonou, les 6 et 7 décembre 1990 d'une délégation conduite par le Dr Hamid Algabid, secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique.

Le ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises publiques a présenté au Conseil, un rapport sur les actes de vandalisme perpétrés dans les palmeries sélectionnées notamment dans celles du département de l'Ouémé.

Après un examen approfondi dudit dossier et compte tenu des conséquences économiques néfastes résultant de l'abattage anarchique des palmiers dont les propriétaires, terriens ne sont pas les seuls auteurs, le Conseil a instruit le ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises publiques à entreprendre avec la Direction générale de la Société nationale pour l'industrie des corps gras des tournées dans les départements de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono en vue de rechercher avec les populations concernées les solutions appropriées à leurs revendications.

En tout état de cause, le Conseil rappelle à tous ceux qui se saisiraient des réclamations des coopérateurs propriétaires terriens pour déclencher ou poursuivre des actes de vandalisme dans les palmeries qu'ils s'exposent à la rigueur de la loi.

Enfin, les nominations suivantes ont été prononcées au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération :

\* Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération :

— Directeur du Protocole d'Etat : Ambassadeur Lucien Tenoukoun

— Ambassadeur du Bénin à Kinshasa : M. Pietre-Désiré Sadeler.

Fait à Cotonou, le 5 décembre 1990.

## FIN DU SEMINAIRE SUR LA FECONDITE DES ADOLESCENTES

### Des recommandations opportunes

Le séminaire national de dissémination des résultats de l'étude sur la fécondité des adolescentes qui a réuni depuis lundi dernier au CODIAM les cadres de nos différents ministères, a clos ses travaux hier après-midi. Plusieurs personnalités relevant des domaines du Plan et de la population ont pris part à cette cérémonie de clôture, notamment la directrice du Fonds des Nations Unies pour les activités de population (FNUAP), le directeur général de l'Institut national de statistiques et d'analyse économique (INSAE), M. Housou et M. Emmanuel Amoussou représentant le ministre du Plan et de la Statistique.

Au terme donc de trois jours de concertation et de réflexion, les séminaristes sont davantage imprégnés des réalités ayant trait au problème de la fécondité des adolescentes. A travers ce séminaire, ils ont également pu apprécier l'intérêt et la portée de certains thèmes riches en enseignements et ainsi libellés : Adolescence et société, Etude de la fécondité des adolescentes, Nuptialité et fécondité pendant l'adolescence, facteurs explicatifs et différents liens de la fécondité des adolescentes, adolescence et éducation, adolescence et législation... etc.

Autant de communications qui ont renseigné les séminaristes sur les démarches et les résultats issus de l'étude entreprise depuis deux ans sur la fécondité des adolescentes. A cet effet, les problèmes éducationnels observés, l'absence de statistiques suffisantes sur l'ampleur du phénomène, l'absence regrettable d'information des adolescents en matière d'éducation à la vie familiale ainsi que les conséquences fâcheuses de la fécondité précoce sur la société ont amené les séminaristes à formuler une série de recommandations en 11 points.

Pour l'essentiel, il s'agira désormais de sensibiliser et d'éduquer les populations sur les problèmes de l'adolescence à travers les médias, d'informer les parents et les éducateurs sur la nécessité de communiquer avec les adolescents. Autrement dit, la période délicate que constitue l'adolescence requiert des parents une plus grande disponibilité à l'endroit de leurs enfants afin de les aider à mieux gérer leur vie. Les séminaristes recommandent dans ce même ordre d'idées une systématisation progressive de la scolarisation des enfants des deux sexes tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Aussi, insistent-ils sur la généralisation de l'éducation à la vie familiale dans les programmes scolaires.

Toujours dans l'intérêt d'un meilleur traitement ou d'une meilleure éducation des adolescentes, les participants à ce séminaire ont plaidé pour l'abrogation de la loi du 31 juillet 1920 en ses dispositions relatives à la propagation de l'anti-contraceptif et son remplacement par un texte plus approprié. Une initiative qui devra être renforcée par la révision de tous les textes législatifs, relatifs à la vie de l'adolescent au Bénin. A cela s'ajoutent diverses autres recom-

## REFERENDUM CONSTITUTIONNEL

### Le vote des Béninois de l'étranger

Pour une première fois dans l'histoire des élections dans notre pays, les Béninois résidant à l'étranger ont eu le droit de se prononcer sur un projet de constitution. La loi les y autorisait. Ainsi, les communautés béninoises de l'étranger sont allées aux urnes le dimanche 2 décembre 1990, pour donner leur avis sur la loi fondamentale qui régira leur pays.

Une quinzaine de pays étrangers ont communiqué leurs résultats définitifs. Ce sont :

#### LIBYE :

237 inscrits ; 169 votants ; 103 oui blanc (61.7%) ; 29 oui mais (17.4%) ; 35 non (21 %) ; deux (2) bulletins nuls (1.2%) ; 68 abstentions (28.7%) ; et un taux de participation de 71.3%.

#### NIGERIA :

1.107 inscrits ; 635 votants. 327 oui blanc (54%) ; 215 oui vert (35.5%) ; 64 non (10.6%) ; 29 bulletins nuls (4.6%) ; 472 abstentions (42.6%) ; taux de participation 57.4%.

Le chiffre de 1.107 inscrits ne reflète pas le nombre de Béninois en âge de voter au Nigeria.

#### COTE-D'IVOIRE :

Nos compatriotes n'ont voté qu'à Abidjan. Il y a eu 2.072 inscrits ; 1.346 votants ; 598 oui blanc (45.1%) ; 659 oui vert (49.7%) ; 68 non (5.1%) ; 21 bulletins nuls (1.6%) ; 726 abstentions (35%). Taux de participation 65%.

#### AU NIGER

On a voté également à Niamey seulement avec 2.026 inscrits ; 1.630 votants ; 1.382 oui blanc (86.1%) ; 192 oui vert (12%) ; 32 non (2%) ; 24 nuls (1.5%) ; 396 abstentions (19.5%). Taux de participation 80.5%.

#### CANADA :

120 inscrits ; 57 votants 40 oui blanc (74.1%) ; 13 oui vert (24.1%) ; 1 non (1.9%) ; trois bulletins nuls (5.3%) ; 63 abstentions (52.5%). Taux de participation 47.5%.

#### AU GABON :

Seuls les Béninois à Libreville ont voté : (Lire la suite en page 8)

(Lire la suite en page 8)

Phrase 3 article de J. J. N. 3 fruit

# Les leçons d'un référendum

(Suite de la page 1)

De ces résultats, on peut douter de l'impact réel du référendum dans le Département du Mono et s'interroger sur son étonnante poussée dans l'Ouémé.

Quant à la question relative à la limitation d'âge, les résultats enregistrés au niveau des différents départements ne semblent pas donner une indication objective sur l'importance du problème. Ainsi les 47,6% enregistrés par les bulletins verts dans le Borgou peuvent être interprétés comme l'adhésion des électeurs de cette région à des choix nominaux alors qu'il s'agissait d'un choix de principe qui doit exclure les appartenances et les sensibilités politiques.

Dans l'ensemble, les électeurs en votant massivement pour l'adoption de la constitution ont semblé-t-il fait prévaloir le concept d'unité nationale sur les considérations partisans pour faire avancer le processus de démocrati-

sation. Même si, comme le disent déjà certains partis politiques, la campagne électorale n'a pas toujours été loyale, l'ensemble de la classe politique est unanime pour reconnaître que le référendum s'est déroulé dans des conditions optimales de liberté, et c'est l'essentiel. Au moment où les consultations du genre se déroulent dans d'autres pays avec la fraude et les pressions de toutes sortes, le Bénin s'affirme de plus en plus comme un terrain idéal pour l'expérimentation de la démocratie en Afrique.

On peut dès lors aborder les prochaines consultations législatives et présidentielles avec beaucoup d'optimisme si toutefois les nombreux candidats à la magistrature suprême ont la sagesse de transcender leurs intérêts personnels pour faire prévaloir l'unité nationale et restaurer l'âme du Bénin. Mais ça, c'est une autre histoire.

Maurice CHABI

# Carnaval sur l'art et la culture alimentaire africains au Bénin

## Quel avantage pour les Béninois ?

Pour la première fois dans notre pays, a été organisé samedi dernier dans les jardins du restaurant « Kinkéliba » au Centre de Promotion de l'Artisanat de Cotonou, un carnaval sur l'art et la culture alimentaire africains.

Cette première expérience inédite a été organisée par l'Association pour la Promotion de l'Artisanat Alimentaire Africain (APAAF).

L'objectif de cette soirée gastronomique authentiquement africaine est de démontrer la diversité, la richesse technologique et les possibilités de standardiser cette cuisine restée jusqu'ici absente de la cuisine internationale.

Au moins dix pays ont vu leur civilisation alimentaire représentée à ce rendez-vous culturel sur l'art et la culture africains. Mais, en raison du caractère essentiellement culturel de ce carnaval, seulement cent places ont été prévues. Plus de vingt mets ont été offerts à l'assistance. On peut citer entre autres : Alkama (Riz blanc au blé dur) ; Boulettes égyptiennes ; Cassoulet africain ; Salade Dehon ; Goussi à la vapeur ; Bjobloba ; Mafé ; Pintade à l'Afrit etc...

Les raisons qui poussent l'APAAF à organiser cette fête du « Consommation local » sont simples. On constate malheureusement que la situation alimentaire et nutritionnelle en Afrique est alarmante. En vérité, la sécurité alimentaire est précaire et n'est réalisée que grâce à une discipline de dépendance de l'extérieur ; toute approche de nature à pénaliser l'initiative des petits producteurs locaux bien entendu. L'extraversion alimentaire découle d'un manque de volonté politique et très souvent de mauvais choix

technologiques et leur déploiement incongru.

Dans les établissements d'enseignement technique féminin, c'est la cuisine occidentale qui est enseignée. Malheureusement, elle est sélective et ne porte que très accessoirement sur les produits de chez nous. Il faut signaler que ce carnaval a montré aux Béninois plusieurs valeurs culinaires.

Dans l'allocution qu'elle a prononcée, Mme Mireille Tévoédjrè, Présidente de l'APAAF a d'abord invité l'assistance à se souvenir de cette crise alimentaire meurtrière de 1983 à 1984. Elle a en suite ajouté que pour soulager les populations africaines de la faim et de la malnutrition, il faut combattre le recul de l'autosuffisance alimentaire. Mme Mireille Tévoédjrè a dit que l'APAAF dénonce la propension à l'extraversion alimentaire qui pénalise les producteurs

locaux ; l'absence de la cuisine africaine de la gastronomie et le peu d'intérêt que les chaînes hôtelières accordent à la cuisine africaine. Elle a enfin conclu que les modestes repas et boissons entièrement préparés à partir des produits locaux donneront à l'assistance l'occasion de constater que l'artisanat alimentaire africain est capable de prouesse et peut résoudre beaucoup de problèmes nutritionnels, d'emplois et de valorisation des produits agricoles en terme de valeur ajoutée non négligeable.

Enfin, ce buffet carnaval qui a eu lieu samedi dernier au Centre de Promotion de l'Artisanat de Cotonou, a été agrémenté par du folklore africain présenté par les Génies Noirs du Bénin, un célèbre groupe folklorique et théâtral de notre pays.

Romuald BINAZON

# Cameroun

## Hissen Habré a quitté Maroua pour Yaoundé

Maroua (Nord Cameroun, RP). — L'ex-président tchadien, M. Hissen Habré, a quitté Maroua mercredi dernier par avion à destination de Yaoundé, a constaté un journaliste de l'AFP sur place.

Il était accompagné de 28 personnes : ses deux épouses, ses 4 enfants, son directeur de cabinet, sa garde rapprochée ainsi que son inductance.

Le président Hissen Habré est arrivé dans le petit aéroport de Maroua mercredi dernier à bord d'un véhicule officiel de couleur noire immatriculé au Tchad. Protégé par sa garde présidentielle, il a aussitôt pris place à bord d'un appareil aux couleurs tchadiennes, qui a décollé peu après pour Yaoundé, selon des sources informées.

M. Hissen Habré était régné depuis samedi dernier à Maroua, petite ville de l'extrême Nord du Cameroun située à environ 250 km de la capitale tchadienne, appelée-ou. Il avait quitté N'Djaména par la route juste avant que les Forces de M. Idriss Deby n'arrivent dans la capitale.

jours » à Maroua, « pour des raisons humanitaires ».

De source généralement bien informée, on indique hier matin à Maroua que l'ex-chef de l'Etat tchadien devrait demeurer trois jours, tout au plus à Yaoundé, le temps de trouver un pays d'accueil.

Bien que la destination finale de M. Hissen Habré n'ait pas été annoncée officiellement, on annonce dans les milieux généralement bien informés qu'il pourrait s'agir du Zaïre. On fait par ailleurs remarquer que les rapports ont toujours été excellents entre le chef de l'Etat zaïrois, M. Mobutu Sese Seko et M. Hissen Habré.

L'ex-ministre tchadien de la Santé, M. Ahmad Korom avait été dépêché à la fin novembre par M. Hissen Habré auprès du président Mobutu, et après l'entretien, l'agence zaïroise de presse AZAP avait annoncé que le Tchad avait « sollicité une intervention du Zaïre » pour faire face à la poussée des forces de M. Idriss Deby.

Cependant, les autorités tchadiennes de l'époque avait aussitôt démenti « catégoriquement » que le Tchad ait demandé l'intervention militaire au Zaïre pour faire face à « la nouvelle agression déclenchée » dans le nord-est du Tchad.

# Communiqué de presse

Dans la mouvance du Renouveau démocratique et à la veille du référendum sur la constitution, un nouveau parti politique a vu le jour : L'Union pour la Démocratie et la Reconstruction Nationale (UDRN).

Ce parti qui a notamment pour objectif de mobiliser toutes les ressources matérielles et humaines de notre pays pour assurer la cohésion et l'unité nationale se veut d'abord et avant tout un parti du peuple, à l'écoute de toutes les couches, classes et catégories socio-professionnelles du Bénin.

C'est pourquoi, en attendant les meetings et conférences de presse que nous organiserons très prochainement dans tout le pays pour un dialogue franc et direct avec vous, nous publions ci-

après la listes des membres du bureau directeur ainsi que ceux de commissions de l'UDRN qui, désormais, seront à côtés pour créer les conditions d'un approfondissement continu de la démocratie et pour œuvrer à l'avènement d'un Etat de droit et de démocratie pluraliste au Bénin.

Le Bureau Directeur de l'UDRN

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DIRECTEUR PROVISOIRE DE L'UDRN

- 1.) — Président : FAKOREDE Azaria,
- 2.) — Vice-Président : DOSSOU Théophile,
- 3.) — Secrétaire Général : ELEGBE Amos,

(Lire la suite en page 8)

REFLEXIONS

# Les leçons d'un Référendum

Les chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur et qui sanctionnent le scrutin référendaire de dimanche dernier sont eloquents sur le double plan de la forme et du fond. Au grand dam de ceux, et contrairement aux rumeurs alarmistes qui circulaient à Cotonou, les élections se sont déroulées partout dans le calme et la discipline, toutes qualités qui avaient disparu du vocabulaire béninois. Une preuve tangible de maturité politique mais aussi une volonté inflexible des populations à enterrer pour de bon les vieux démons de la division tant redoutés par tous.

Sur le fond, on peut noter le faible taux de participation (63,5%) qui s'il ne subit une progression significative pourrait menacer la fiabilité des résultats des deux prochaines consultations. Sur 1406.745 habitants en fait, moins de la moitié se sont inscrits sur les listes électorales. Ce manque d'engagement pourrait, expliquer par la précipitation et les attermoissements

qui ont caractérisé l'organisation des inscriptions sur les listes électorales. Mais comment expliquer que près de 744.375 des inscrits aient décidé consciemment ou non de désertter les bureaux de vote ?

En tête de liste du tableau des abstentions figure en bonne place le Département de l'Ouémé (42,1%), fier réputé des Béninois comme Albert Tévoédjrè de NCC, Adrien Houngbédji du PRD et Maître Joseph Kéké du RND. Même si 77,4% des électeurs de ce Département ont suivi les consignes de vote des partis, on est loin du soutien populaire dont on créditait les trois principaux leaders politiques de cette région.

La région du Mono célèbre pour avoir été le théâtre des affrontements entre les forces de sécurité publique et les militants du PCD a enregistré un taux d'abstention de 39,5% loin derrière l'Ouémé qui détient le record des abstentions. Au regard (Lire la suite en page 3)

# La Nation

Vendredi 7  
Décembre 1990  
1<sup>re</sup> Année

REPUBLIQUE DU BENIN  
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Numéro 153  
Prix 100 Francs

## TCHAD

# Idriss Deby face aux problèmes politiques et diplomatiques

(Voir page 10)

## GOLFE

# SADDAM HUSSEIN DECIDE LA LIBERATION

# DE TOUS LES OTAGES EN IRAK

(Voir page 4)

## EX-R D A

# DES DEVISES POUR SE DOPER

(Suite de la page 9)

## TOURNOI DE FOOTBALL DE L'UDEAC

# LE CONGO DOUTE

(Voir page 9)

## AFRIQUE DU SUD

# Vingt mille Noirs ont manifesté dans trois villes

(Voir page 10)

## MUSIQUE

# Ambroise AKOHA, Djodjoklidjo New-look

(Voir page 4)

# CR : Proclamation officielle des résultats du référendum en présence du chef de l'Etat et du Premier ministre

Huit jours après le référendum constitutionnel, la session ordinaire du Haut Conseil de la République s'est ouverte hier au Conseil de l'Entente pour la concertation entre les trois institutions de la transition.

A côté du chef de l'Etat présent, M. Nicéphore Soglo et son gouvernement. Et, en face des ministres M. Isidore de Souza, président du Haut Conseil de la République et des Hauts conseillers. Tous, se sont retrouvés en ultime séance pour faire le point et examiner le compte-rendu sur le déroulement du référendum afin de laisser le HCR proclamer officiellement les résultats. Car dès cet instant, la Transition avance irrésistiblement vers l'inspiration des nouvelles institutions devant régir notre pays dans les années à venir. Ainsi s'exprimait en substance M. Isidore de Souza à l'ouverture de cette importante réunion. « ... Ensemble nous avons semé, ensemble nous allons moissonner... avec l'espoir que cette moisson ne sera pas stérile mais dynamique pour combler les attentes de notre peuple, dans la paix, la concorde et la justice... ».

La parole a été ensuite laissée à Monsieur Jean-Florentin Féliho, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration territoriale (MISPAT) pour rendre compte du déroulement du référendum et des résultats auxquels nous avons abouti tant sur le plan national qu'à l'étranger. Il a fait part de quelques rares insuffisances qui n'ont pas pu altérer le cours des opérations.

Les résultats des élections à Abidjan, Tripoli, Niamey, Lagos, Dakar, Bruxelles, Canada, Paris, Chine, Libreville, à Koumassi et à Accra etc...

ont été portés à la connaissance des Hauts conseillers — tandis que le président Mathieu Kérékou a informé les uns et les autres de ce que les autorités togolaises l'ont saisi la veille du scrutin pour dire que le Bénin n'a pas d'ambassade, ni de consulat au Togo pour prétendre disposer d'une maison pour voter. Ceci pour expliquer le non vote des Béninois résidant au Togo, ne peut être considéré comme conséquence d'un événement intérieur au Togo mais à une absence de local. Quant à ceux de la RFA, ils ont été frappés par une loi interne qui interdit tout vote de résident étranger.

## AUCUNE REQUETE EN CONTESTATION

Les membres de la commission des lois conformément à la loi référendaire, n'ont enregistré, quatre (4) jours après le référendum, aucune requête en contestation. Tellement les choses s'étaient déroulées dans la transparence la plus totale. Mais cela n'a pas empêché le président Hubert Maga de faire quelques remarques tout en acceptant le verdict du peuple. Le président Maga a stigmatisé la prise de position du Premier ministre en faveur du oui intégral ; énuméré quelques incidents mineurs dont la presse a fait écho et fait observer : « Je ne dis que les élections ont été truquées, mais les résultats sont si écrasants qu'ils étonnent. Mais le fort taux d'abstention (35 %) est significatif. M. Hubert Maga explique le fait par une mauvaise organisation des opérations d'inscription sur les listes électorales, par la perte des cartes d'électeurs par certains citoyens. Puis, il propose la réouverture pour une troisième fois des listes électorales... M o n s e i -

gneur de Souza n'a pas accédé à ce souhait au regard de la loi.

## LE MOMENT SOLENNEL

Après quelques mises au point apportées à une série de questions de compréhension, le président du HCR en est arrivé au moment solennel : celui de porter les résultats du référendum à la connaissance du peuple béninois conformément à la loi... « ... Nous accommodons de ce modeste cadre qui nous est offert durant la Transition pour légiférer, nous rendons grâce à Dieu pour cette journée du 2 décembre et nous sommes ravis de rendre compte de la détermination du peuple béninois à apporter chacun sa pierre à l'œuvre commune de redressement national dans l'harmonie de la communauté internationale. Témoins de cette détermination, une femme, accouchée la veille, a tenu à aller aux urnes pour accomplir son devoir ; une autre à terme et très fatiguée s'est également déplacée... Ce sont là des motifs d'espérance pour l'avenir de ce pays... Nous déclarons que le projet de Constitution de la République du Bénin a été adopté le 2 décembre 1990 avec 2.052.105 inscrits, 1.304.870 votants ; 926.860 voix pour le bulletin blanc soit 73,3 %, 252.064 voix pour le bulletin vert soit 19,9 %. Total des oui : 1.254.933 soit 96,9 % des suffrages exprimés, 85.717 voix pour le non (bulletin rouge) soit 6,8 %.

Et d'une voix solennelle, il ajoute : « Nous déclarons le projet de constitution, Constitution de la République du Bénin devant régir ce pays dans les années à venir jusqu'à nouvel ordre ».

(Lire la suite en page 8)

# 26e réunion de concertation des D. G. des Loteries du Conseil de l'Entente

## De grandes décisions en perspective

Examiner les résultats de la Tranche régionale Entente 90 et tirer les conclusions qui s'imposent en vue de l'établissement du programme des lots de la prochaine tranche dont le tirage est prévu à Cotonou en 1991, ce sont là les objectifs de la 26e réunion annuelle des directeurs généraux des loteries nationales des pays du Conseil de l'Entente, réunion qui s'est ouverte hier lundi 10 décembre dans la salle de conférence de la direction générale de la Loterie Nationale du Bénin à Cotonou.

Conformément aux recommandations issues de la réunion annuelle des directeurs généraux des loteries des pays du Conseil de l'Entente tenue à Ouagadougou les 24, 25 et 26 octobre 1989, la Loterie Nationale du Bénin a organisé la tranche régionale entente 1990 et participé à son tirage à Ouagadougou, le 6 juillet 1990. A l'occasion, le taux de vente des billets a baissé de 52,5 %, comparaison faite avec la vente de la tranche 3/90 spéciale anniversaire de la Loterie Nationale du Bénin.

Cette situation provient du vieillissement du support de cette tranche Entente. C'est pourquoi, il apparaît aujourd'hui urgent d'entreprendre des innovations susceptibles de susciter un nouvel engouement du public pour la Tranche régionale Entente à laquelle tiennent les autorités des pays concernés en ce sens qu'elle constitue un instrument de rapprochement des peuples.

Pour la Tranche régionale Entente, chaque loterie nationale émettra plusieurs séries marquées chacune d'une lettre alphabétique comportant 100.000 billets numérotés de 0080001 à 100.000 ; le prix du billet est fixé par chaque loterie nationale sur la base de 100 F. ou de multiple de 100 Francs. Toutefois, les loteries nationales ont latitude d'émettre des billets de 200 F. divisibles en demi-billets de 100 F.

Durant 3 jours donc, les directeurs généraux des loteries des pays du Conseil de l'Entente passeront en revue tous les problèmes liés à la préparation de la Tranche 1991 notamment par l'adoption de recommandations, la fixation de la date du tirage, l'organisation de manifestations d'accompagnement. Ils auront également à étudier un projet d'émission d'une tranche commune.

En ouvrant officiellement la réunion de Cotonou, le ministre béninois des Finances, M. Idelphonse William Lemon a apporté l'appui du gouvernement de transition à toutes les initiatives courageuses et les résolutions pertinentes que les participants seront amenés à prendre dans le sens d'un plus grand rapprochement des peuples béninois, burkinabè, ivoirien, nigérien et togolais.

La tenue au Bénin de la 26e réunion annuelle des directeurs généraux des pays membres du Conseil de l'Entente sera également l'occasion d'inaugurer aujourd'hui mardi 11 décembre à Tohoué trois puits d'eau potable, au profit des populations.

Euphrasie CAPO-CHICHI

## Tradition et...

(Suite de la page 1)

Bénin se propose et de façon modeste, de vous faire découvrir non seulement l'exemple d'organisation de travail qui est en train d'être expérimenté au niveau du CPA mais aussi, de vous faire apprécier la richesse de l'artisanat béninois et le génie créateur de nos braves artisans à l'échelle nationale. Donc, mieux qu'une simple exposition d'objets artisanaux, c'est à une véritable rencontre avec sculpteurs, vanniers, tisserands et autres bijoutiers que « EXPO-90 » nous convie.

Hubert O. AKPONIKPE